

QUELQUES SOUVENIRS SUR ADOLPHE CREMIEUX

par Chistiane DEROBERT - RATEL

Bien avant de devenir le mentor de Rachel, Adolphe Crémieux, manifesta très tôt des dispositions pour le spectacle. Sa mémoire prodigieuse était un extraordinaire atout. A l'âge de quinze ans, le lendemain d'une représentation où avait figuré Talma, il récita au grand artiste un passage de la tragédie qu'il avait vu jouer la veille. "Diable ! fit Talma, mais tu savais donc la pièce par coeur ? - Non, répondit Adolphe, je l'ai vue hier pour la première fois, et je ne l'avais jamais lue"...

Venu faire son droit, sous la Restauration, dans l'ancienne capitale de Provence, le brillant nîmois, put y développer ces dons. Comme les élèves de la faculté, Adolphe Crémieux fréquentait, alors, assidûment les salons aixois. Vif, pétulant, d'une gaieté communicative, véritable "boute-en-train", il y brillait par le charme de son esprit et l'originalité de sa conversation. A cette époque, le théâtre d'amateurs était un des plaisirs et des délassements les plus répandus dans la bonne société. Adolphe Crémieux, qui s'y livrait avec passion, était l'un des artistes les plus appréciés. Il apportait dans l'interprétation des rôles dont il était chargé la même verve qu'il déploya plus tard au palais et à la tribune politique. Une cinquantaine d'années après, les aixois se remémoraient, encore, une représentation au Tholonet dont il fut le héros. Celle-ci débuta par le Billet de Florian ou Adolphe Crémieux joua le personnage de Scapin avec brio, soulevant l'hilarité du public par ses drôleries. La soirée se termina par une pièce, alors, fort en vogue, intitulée La Famille des Innocents. Après avoir enchanté l'auditoire par sa son jeu, Adolphe Crémieux clôtura ce vaudeville en improvisant ce couplet de circonstance :

"Dans ce charmant séjour,
Au fond de ce joli bocage
J'voulons que notre amour
Élève un petit ermitage
Au Tholonet, tous les ans,
Fille et garçon feront pèlerinage,
Et chaque couple d'heureux amants
Viendront fêter les Innocents.

CHOEUR

Vivent, vivent les Innocents !
Pour leur fête,
Que tout s'apprête,

Par amour propre, bien des gens
Doivent fêter les Innocents" .

Un frémissement de satisfaction parcourut les auditeurs et les bravos fusèrent. Thiers qui assistait à cette représentation ne fut pas le moins empressé à applaudir son condisciple judéo-comtadin.

Pour les habitants d'Aix, Adolphe Crémieux apparaissait presque comme un ancien compatriote qu'on revoyait avec orgueil, tandis que ce dernier revenait, non sans une certaine émotion, dans cette ville à laquelle le rattachaient d'excellents souvenirs et où il conservait de fidèles amis.

Sous le Second Empire, il plaida à plusieurs reprises devant sa Cour d'appel. Nombreux étaient alors ceux qui se déplaçaient pour l'écouter et la presse locale ne tarissait pas d'éloges à son égard. Un article paru dans le Mémorial du 15 mars 1857 témoigne de cet engouement : "Jeudi et vendredi, une affluence considérable se pressait dans la salle des appels de police correctionnelle de la Cour impériale, et la foule ne cessait d'assiéger les abords du Palais de Justice. Des dames étaient assises aux places réservées et jusque sur l'estrade où siégeaient les magistrats. Tout notre barreau était sur pied, et tout ce que notre ville compte de gens d'élite était accouru à l'audience. On remarquait aussi beaucoup de personnes amenées de Marseille par les convois du chemin de fer... Le désir d'entendre l'un des premiers avocats de Paris" était à l'origine de cette effervescence . M. Crémieux sut "captiver l'attention publique... Son éloquence est d'une facilité merveilleuse et douée d'une propriété d'expression remarquable. Sa diction pure et correcte, simple et élégante à la fois, sait se nuancer à propos et s'imager au besoin. Mais M. Crémieux est avant tout un habile logicien. Sa dialectique serrée, incisive et pressante est d'autant plus sûre et entraînante, qu'elle repose sur un grand fond de savoir, des connaissances solides et étendues en droit et une expérience consommée des affaires" , assure le journal. Le 15 novembre 1863, l'Écho des Bouches-du-Rhône, tout aussi laudatif, relata son périple à Constantinople où il était allé soutenir devant le tribunal consulaire les intérêts de la maison Oppenheim. La cause était importante, à en juger par le chiffre de ses émoluments, puisqu'Adolphe Crémieux recevait 40.000 frs pour frais de déplacement et 1.000 frs pour chaque journée de séjour sur les rives du Bosphore... Au printemps 1864, son habileté à défendre devant la Cour aixoise une coreligionnaire algérienne désirant obtenir l'annulation de son mariage, suscita l'admiration : "Le magnifique cours d'histoire et de philosophie hébraïque qu'il a fait mar-

quera les annales de l'orateur" , écrivit le Mémorial du 22 mai 1864. Son ardeur au service des humbles ne fut pas moindre : en mai 1873, la fougue qu'il déploya pour faire condamner la compagnie P. L. M. à verser des dommages-intérêts à des mécaniciens licenciés provoqua une forte impression.

La biographie d'Adolphe Crémieux comme avocat pourrait s'écrire tout entière au travers des souvenirs de reconnaissance de ses clients qu'il conservait pieusement chez lui : ici un beau meuble donné par l'abbé Grégoire qu'il défendit sous la Restauration, là des reliques bonapartistes venant du roi Jérôme, puis une splendide coupe de Froment-Meurice, hommage d'une corporation d'ouvriers parisiens, un poignard offert par Abd-El-Kader, un magnifique vase de porphyre, cadeau des Juifs de Paris, etc..., car il faut le dire à l'éloge de l'avocat, Adolphe Crémieux a toujours défendu celui qu'il a cru opprimé, quels que fussent son nom et sa situation.

On cite de lui de très beaux effets oratoires.

Ayant à plaider un jour après l'illustre Berryer, il se leva, ému, et commença ainsi :

-Il faut que je parle et j'écoute encore...

Ce début produisit un très grand effet.

Une autre fois, il défendait devant la cour d'assises un homme sur lequel pesait une grave accusation. Crémieux était convaincu de l'innocence de son client, mais il s'agissait de faire passer cette conviction dans l'esprit des jurés.

-Je ne sais, s'écria-t-il, ce que vous allez décider, mais je tiens à ce point l'accusé pour innocent, que si vous le condamnerez, j'en conclurais que je l'ai mal défendu, que je déchirerais devant vous ma robe d'avocat, et que je ne plaiderais plus à l'avenir.

L'accusé fut acquitté.

Deutz, après avoir trahi et dénoncé la duchesse de Berry, demanda à Crémieux d'établir un mémoire pour expliquer sa conduite et répondre aux attaques dont il était l'objet. La lettre suivante que lui adressa, en retour, Crémieux et que publia la presse eut un immense retentissement :

"Monsieur,

Toute relation doit cesser entre vous et moi ; je vous ai entendu deux heures, c'est assez ; si vous étiez traduit au criminel, si vous m'appeliez comme avocat, je ne vous refuserais pas mon ministère : tous les accusés ont le droit de l'invoquer ; mais vous êtes libre, dans tout l'éclat du triomphe lucratif, objet de votre ambition ; je n'ai rien à faire pour vous. Si c'est pour vous justifier aux yeux du public, la France est sourde à la justification d'une lâcheté : il faut subir la honte quand on a consommé la trahison. D'ailleurs je

ne vois rien pour excuser un crime que je déteste et qui ne vous traîne pas devant d'autres juges que l'opinion publique. Si vous avez compté sur moi, votre coreligionnaire, il faut que votre erreur finisse ; vous n'appartenez à aucun culte. Vous avez abjuré la foi de vos pères et vous n'êtes plus catholique ; aucune religion ne vous veut et vous ne pouvez en invoquer aucune, car Moïse a voué à l'exécration celui qui commet un crime comme le vôtre, et Jésus-Christ, livré par la trahison d'un de ses apôtres, est un fait assez éloquent aux yeux de la religion chrétienne.

A. Crémieux".

Au palais, Maître Crémieux avait la réplique vive et ne se laissait pas facilement intimider. Un jour, à l'occasion d'un procès qui devait se plaider à huis clos, le président donna l'ordre de faire sortir tout le monde, y compris les avocats stagiaires. Grand désappointement !

-Revenez, messieurs, revenez ! leur crie le défenseur. Qui donc vous expulse de la salle ?

-Moi, répond le président du haut de son siège.

-C'est impossible, dit Crémieux.

-Pourquoi cela ?

-J'affirme que l'huissier vous a mal entendu, monsieur le président. Demain, dans six mois, beaucoup de mes jeunes confrères peuvent avoir à défendre un procès semblable. Comment sauront-ils s'en tirer ?

La leçon ne manquait pas d'audace. On révoqua l'ordre en ce qui concernait les stagiaires.

A l'époque où il était avocat à la Cour de cassation, une commune de l'Hérault lui proposa de se charger d'un pourvoi dans les circonstances que voici : Avant la Révolution, le seigneur du village avait prêté à l'église un calice d'argent ; son fils, brouillé avec les autorités du lieu, voulut se le faire restituer. Ce vase sacré était considéré comme le palladium de la commune. Un procès intervint ; le hobereau l'emporta : grande désolation des paroissiens qui résolurent de soutenir la lutte jusque dans l'enceinte de la Cour suprême. Maître Crémieux examina l'affaire, la trouva douteuse, s'empressa d'écrire à ses clients pour les dissuader de poursuivre l'entreprise, leur faisant observer d'ailleurs que les frais s'élèveraient à 500 frs.

La réponse ne se fit point attendre : il reçut les 500 frs ; ces braves gens s'étaient cotisés afin de continuer la procédure. En dépit de tous ses efforts, le pourvoi fut rejeté. Maître Crémieux avisa les bons villageois de cet échec ; mais, compatissant, il fit partir, en même temps, à l'adresse du maire de l'endroit

un beau ciboire de vermeil, pour tenter d'atténuer la déception de ses administrés.

Quelque temps plus tard, il reçut une missive l'informant que le conseil municipal de la commune, en témoignage de gratitude, avait délibéré de placer son portrait dans l'église et de graver son nom sur le précieux don. Ce qui fut paraît-il fait... et Crémieux fut le premier à en rire...

Alors qu'il habitait la rue Bonaparte et qu'il n'était qu'avocat, Adolphe Crémieux eut, en même temps, pour secrétaires deux hommes qui firent un chemin bien différent : Clément Laurier, qui devint député du Var, puis de l'Indre, et Léon Gambetta.

Un de ses amis, entrant un jour dans son cabinet, lui demanda en désignant les deux collaborateurs assis en face l'un de l'autre et écrivant :

-Eh bien, êtes vous content de leurs aptitudes ?

-Oui et non, répondit Crémieux. Celui-ci - il montrait Laurier - est très intelligent. Il ira loin, ou je me trompe fort ; mais celui-là - il montrait Gambetta - je ne le crois pas capable de grand-chose, et tout ce que j'ai pu lui faire faire jusqu'ici, c'est de mettre des adresses sur des enveloppes...